

Formation

Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2024-2025

NOR : MENC2315129N

→ Note de service du 23-6-2023

MENJ - DREIC - DIVSS

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie et directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux directeurs et directrices des ressources humaines ; aux délégués et déléguées académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux responsables académiques de la formation ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie et inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de l'enseignement général ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré ; aux cheffes et chefs d'établissement

La présente note de service décrit les programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger organisés au niveau national pendant l'année scolaire 2024-2025 pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé sous contrat, hors programme Erasmus+. Elle informe les enseignants des différents calendriers concernant les programmes de mobilités proposés par la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) en lien avec l'Inspection générale de l'éducation nationale, du sport et de la recherche (IGÉSR), la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), la direction générale des ressources humaines (DGRH), l'office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj), l'office franco-allemand d'échanges universitaires (Daad) et France éducation international (FEI). Les 6 programmes en question sont les suivants :

1. le programme Jules Verne (Dreic) ;
2. le programme d'études en Allemagne, destiné aux professeurs d'histoire et géographie titulaires (Dreic) ;
3. le programme Élysée Prim, destiné aux enseignants du premier degré (Dgesco) ;
4. les séjours professionnels pour les enseignants de langue vivante et de discipline non linguistique du second degré en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni (FEI) ;
5. les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants des premier et second degrés en allemand, anglais, chinois, espagnol, italien et portugais (FEI) ;
6. le programme Codofil : séjour en Louisiane d'enseignants des premier et second degrés et de professeurs de français langue étrangère-FLE (FEI).

Les dossiers de candidature sont téléchargeables à partir de la page Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/2249/les-programmes-de-mobilite>

1. Programme Jules Verne

Durée : une année scolaire, renouvelable deux fois sur proposition du chef d'établissement et après visa du service de coopération et d'action culturelle (SCAC).

Il est recommandé de suivre les conseils aux voyageurs donnés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sur son site (<https://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>), pour prendre connaissance, par exemple, des nouvelles conditions d'entrée et de séjour au Royaume-Uni après la sortie de ce pays de l'Union européenne.

Public concerné : enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public, de toutes les disciplines et dans l'ensemble des filières.

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1232/programme-jules-verne>

Opérateur : Département de l'internationalisation et de la valorisation du système scolaire (DIVSS), délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) – Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ).

Dates limites	
Octobre 2023*	Dépôt des candidatures par courrier ou par voie électronique à la délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dreic) d'origine de l'enseignant.
Novembre 2023*	Entretien de l'enseignant avec la délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dreic).

Décembre 2023*	Réunion préparatoire organisée par la délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic) avec l'ensemble des candidats retenus.
Janvier 2024*	Envoi d'une lettre de mission aux candidats retenus afin de préciser les modalités de leur mise à disposition ou détachement. Le suivi de cette procédure est assuré par la Dareic de l'académie dont relève le candidat, en coordination avec les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades des pays d'accueil.
Fin mars 2024	Transmission du dossier à la DGRH du MENJ Transmission des candidatures retenues par courrier ou par voie électronique, sous couvert du Dareic (s'agissant des demandes de mise à disposition) ou du SCAC (s'agissant des demandes de détachement) à la direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

*Le calendrier peut faire l'objet d'une adaptation selon les académies.

Pour plus de détails, se reporter à la note de service dédiée au programme Jules Verne.

2. Le programme d'études en Allemagne destiné aux professeurs d'histoire et de géographie titulaires

Durée : un mois du 5 février au 3 mars 2024 – aucune prolongation n'est possible.

Public concerné : enseignants d'histoire et de géographie titulaires du second degré de l'enseignement public du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ).

Descriptif :

<https://eduscol.education.fr/1245/programme-d-etudes-en-allemand-pour-professeurs-d-histoire-geographie-titulaires>

Opérateur : Daad France – Office allemand d'échanges universitaires, Maison de la recherche – Sorbonne Université, 28 rue de la Serpente, 75006 Paris.

Contact : Kilian Quenstedt, quenstedt@daad.de, téléphone : 01.53.10.58.32

Coordination pour la partie française : Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) – Département B2 – Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ)

Dates limites	
25 septembre 2023	Dépôt du dossier de demande d'avis hiérarchiques auprès de la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) de l'enseignant, pour avis signé par la Dareic ou autre représentant du recteur.
13 octobre 2023, minuit	Dépôt des dossiers de candidature en ligne sur la plateforme du Daad (https://portal.daad.de).
Du 5 février au 3 mars 2024	Formation et stage en établissements des lauréats en Allemagne (Francfort/Main).

3. Programme Élysée Prim pour les enseignants du premier degré de l'enseignement public

Durée : une année scolaire renouvelable une fois.

Retour : Les enseignants restent en position d'activité et sont rémunérés sur les postes dont ils sont titulaires. Leur poste n'étant pas déclaré vacant, tout enseignant regagne, au terme du programme, son poste en France. Ils sont invités à contribuer, à leur retour, au développement de l'enseignement de l'allemand dans leur département.

Public concerné : enseignants titulaires de l'enseignement public du premier degré, ayant au moins 2 ans d'ancienneté lors de la prise de poste en Allemagne.

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre>

Opérateur : Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco). Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesco C1-2), 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07

Contact : dgesco.formation@education.gouv.fr, téléphone : 01 55 55 31 59

Dates limites	
---------------	--

10 janvier 2024	Transmission de tous les dossiers de candidature par l'Inspecteur de l'éducation nationale avec un premier avis à la direction académique des services de l'éducation nationale pour décision. Dossier de candidature téléchargeable sur Eduscol
29 janvier 2024	Transmission à la Dgesco, bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesco C1-2), sous couvert du recteur, par la Dareic, par courriel : <ul style="list-style-type: none"> • des dossiers de candidature par département (y compris ceux avec avis défavorable) ; • de la liste des candidats retenus ; • de la capacité d'accueil d'enseignants allemands par département d'une académie envoyant ou non un enseignant français en Allemagne. La direction académique informe chaque enseignant de la décision du directeur académique s'agissant du départ (autorisé ou refusé).
Mars 2024	Réunion de la commission de répartition franco-allemande.
Fin mai 2024	Participation obligatoire des candidats retenus à un séminaire de contact organisé par l'Ofaj (4 jours).
De mi-mai à mi-juin -2024	Envoi par les services académiques : <ul style="list-style-type: none"> • des fiches de poste des professeurs allemands affectés en France au bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation ; • des attestations de participation au programme Élysée Prim aux candidats.
Août 2024	Participation obligatoire en Allemagne des candidats retenus au stage pédagogique (4 jours) et éventuellement, en fonction de leur niveau de langue, à la formation linguistique (2 semaines). Formations organisées par l'Ofaj.
Janvier 2025	Participation obligatoire des enseignants français et allemands au bilan d'étape organisé par l'Ofaj (3 jours, temps de voyage inclus).
2 mai 2025	Envoi par les enseignants en poste d'un rapport d'activité adressé : <ul style="list-style-type: none"> • à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription ; • à la Dgesco, bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesco C1-2) ; • à l'Ofaj ; • au responsable du Land d'affectation.
Informations complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • Informations sur le programme Élysée Prim : https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre et https://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire • Téléchargement du dossier de candidature en format numérique : https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre Une réunion d'information à l'attention des directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) sera proposée en début d'année scolaire 2023-2024.	

4. Séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni pour les enseignants du second degré de l'enseignement public

Durée : deux semaines consécutives.

Public concerné : enseignants du second degré de l'enseignement public, titulaires de leur poste.

Descriptif :

<https://eduscol.education.fr/1242/sejours-professionnels-d-enseignants-francais-en-allemande-autriche-espagne-irlande-italie-portugal-et-royaume-uni-et-accueil-d-enseignants-europeens>

Opérateur : France éducation international (FEI) 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites

18 octobre 2023	Ouverture des inscriptions en ligne Séjours professionnels pour les enseignants français France Education international (france-education-international.fr)
17 mai 2024	Date limite des inscriptions en ligne
27 mai 2024	Transmission de l'original du dossier par le candidat au chef d'établissement puis transmission à l'IA-IPR ou IEN ET-EG-IO et transmission par ce dernier à la Dareic du rectorat.
7 juin 2024	Transmission par la Dareic des dossiers originaux de candidature comportant les avis hiérarchiques par voie postale à FEI.
Informations complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • Un candidat ne peut bénéficier d'un séjour que tous les 3 ans. • En cas de désistement, adresser un courriel à l'adresse suivante : sejours-professionnels@france-education-international.fr 	

Accueil de professeurs européens dans un établissement public du second degré

Durée : deux semaines consécutives.

Public concerné : enseignants issus des pays partenaires (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Portugal et Royaume-Uni).

Descriptif :

<https://eduscol.education.fr/1242/sejours-professionnels-d-enseignants-francais-en-allemande-autriche-espagne-irlande-italie-portugal-et-royaume-uni-et-accueil-d-enseignants-europeens>

Opérateur : France éducation international (FEI) 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites	
18 octobre 2023	Ouverture des inscriptions en ligne : Séjours professionnels pour les enseignants européens France Education international (france-education-international.fr)
7 juin 2024	Date limite des inscriptions en ligne.
14 juin 2024	Transmission des dossiers originaux de candidature à FEI, avec copie à la Dareic.

5. Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel pour les enseignants du premier degré et du second degré en allemand, anglais, espagnol, chinois, italien et portugais

Durée : variable selon le stage choisi, entre fin juin et fin août.

Public concerné : enseignants des premier et second degrés titulaires de l'enseignement public (certains stages sont ouverts aux contractuels, consulter les fiches descriptives des stages). En partenariat avec l'organisme de formation Formiris, quelques places seront proposées aux enseignants des établissements privés sous contrat du premier degré.

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1227/stages-de-perfectionnement-linguistique-pedagogique-et-culturel>

Opérateur : France éducation international (FEI) 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites	
18 octobre 2023	Ouverture des inscriptions en ligne : Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel France Education international (france-education-international.fr)
<u>Pour le premier degré</u>	
12 janvier 2024 à minuit (heure de Paris)	Date limite de l'instruction du dossier de candidature.

31 janvier 2024	Le directeur d'école transmet le dossier de candidature à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription (IEN), qui lui-même le transmet à l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen).
23 février 2024	Transmission par voie postale à FEI par l'IA-Dasen des dossiers originaux comportant l'ensemble des avis hiérarchiques, classés par ordre de priorité.
<u>Pour le second degré</u>	
12 janvier 2024 à minuit (heure de Paris)	Date limite de l'instruction du dossier de candidature.
31 janvier 2024	Le chef d'établissement transmet le dossier de candidature au corps d'inspection concerné (IA/IPR , IEN-ET-EG-IO), qui lui-même le transmet à la Dareic du rectorat.
23 février 2024	Transmission par voie postale à FEI par la Dareic des dossiers papier des candidats comportant l'ensemble des avis hiérarchiques, classés par ordre de priorité.
Informations complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • Un candidat ne peut bénéficier d'un stage que tous les 3 ans. • En cas de désistement, adresser un courriel à l'adresse suivante : stages-linguistiques@france-education-international.fr 	

6. Programme pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé sous contrat et les professeurs de français langue étrangère (FLE) – Codofil : séjour en Louisiane

Durée : une année scolaire renouvelable deux fois.

Public concerné : enseignants des premier et second degrés justifiant de trois années d'ancienneté dont deux en tant que titulaire, et professeurs de français langue étrangère (FLE) justifiant de trois années d'expérience professionnelle.

À noter pour les enseignants de langues du second degré : les postes disponibles dans le programme sont limités aux postes de FLE ou de FLA (French Language Acquisition) ouverts au niveau Middle School.

Descriptif : <https://eduscol.education.fr/1239/codofil-sejour-en-louisiane>

Opérateur : France éducation international (FEI) 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites	
15 octobre 2023	Ouverture des inscriptions en ligne : Partir enseigner le français en Louisiane (CODOFIL) France Education international (france-education-international.fr)
<u>Pour le premier degré</u>	
Du 15 octobre au 10 décembre 2023	Saisie des avis par l'IEN puis par l'IA-Dasen.
Jusqu'au 7 janvier 2024	Validation du dossier de candidature par les candidats.
<u>Pour le second degré</u>	
Du 15 octobre au 10 décembre 2023	Saisie des avis par le chef d'établissement puis l'IA/IPR ou l'IEN-ET-EG-IO puis par le Dareic.
Jusqu'au 7 janvier 2024	Validation du dossier de candidature par les candidats.
<u>Pour les candidats FLE</u>	

Du 15 octobre 2023 au 7 janvier 2024	Inscription et validation du dossier de candidature.
<u>Pour tous les candidats</u>	
3e semaine de décembre 2023	Convocation à un entretien individuel uniquement pour les candidats présélectionnés.
Du 23 janvier au 2 février 2024	Entretiens de sélection à FEI ou à distance.
2e quinzaine de mars 2024	Information des candidats recrutés sur liste principale et liste complémentaire.
3e semaine de juillet 2024	Stage de formation obligatoire des enseignants recrutés à Bâton-Rouge.
<p>Informations complémentaires : Les candidats peuvent être recrutés jusqu'à fin juillet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • conditions de participation, notices et instructions pour la constitution et la transmission des dossiers de candidature Partir enseigner le français en Louisiane (CODOFIL) France Education international (france-education-international.fr) • informations relatives aux conditions de vie et de travail Consulat général de France à la Nouvelle-Orléans (consulfrance.org) 	

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Le secrétaire général,
Thierry Le Goff